

AUX QUATRE COINS DU PAYS DE VAUD

GRAVE ACCIDENT PRÈS DE NYON

(C.P.) — Jeudi soir, vers 19 heures, un motocycliste, M. Robert Sachot, de Nyon, a fait une embardée et une grave chute sur la route menant de Gingins à Nyon, à mi-chemin entre ces deux localités. Il fut immédiatement conduit à l'hôpital de Nyon, où l'on diagnostiqua une grave fracture ouverte du crâne, et de nombreuses plaies, à la tête notamment. (Mz.)

REUNION DES PRINCIPAUX COMMISSIONS SCOLAIRES DU CANTON A NYON

(C.P.) — Depuis quelques années, les principales commissions scolaires du canton ont pris l'habitude de se rencontrer annuellement pour discuter des problèmes qui leur sont à toutes communes. Ce furent d'abord celles de l'Est qui se réunirent, puis le cercle s'élargit et elles étaient une douzaine à se réunir à Nyon. Dirigée par M. H. Badoin, président de la commission scolaire de Nyon, l'intéressante séance avait à l'ordre du jour les principaux problèmes suivants: date des mises au concours et de l'entrée en fonction des instituteurs, collectes pour lesquelles on fait appel à la collaboration des écoliers, plan d'études, statut et prérogatives des directeurs d'écoles. Certains vœux ont été émis, qui seront transmis au Département de l'Instruction publique.

Après la séance de discussion et une aimable collation offerte par la Municipalité de Nyon et préparée par les élèves des écoles ménagères, les délégués, sous la conduite de M. Bory, président du Cercle d'études nyonnais, visitèrent avec intérêt l'exposition des Trésors du premier Empire qui se tient actuellement à Nyon.

AU CONSEIL COMMUNAL NYONNAIS

Les comptes - La salle communale des écoles

Dans sa dernière séance, le Conseil communal a accepté à l'unanimité les comptes présentés par la Municipalité et qui, au lieu du déficit supputé de fr. 75.000.— font apparaître un bénéfice de plus de fr. 60.000.—, malgré les crédits supplémentaires votés en cours d'année par le Conseil; le solde passif de la bourse communale est ainsi réduit à fr. 24.000.— et l'on espère le faire disparaître très prochainement.

Le conseil a admis la proposition de la Municipalité de doter les Services industriels d'une jeep avec remorques, et, sur la proposition d'une commission au nom de laquelle rapportait M. Bachelard, il a accordé à la Municipalité les crédits lui permettant de créer dans les écoles publiques un atelier de travaux sur métaux, à côté de l'atelier de menuiserie qui existe déjà.

Parmi les préavis présentés par la Municipalité, trois concernent des travaux aux bâtiments scolaires et particulièrement l'importante réfection de la façade du collège secondaire.

Au début de la séance, le président, M. Enzy Gaillard, libéral, avait lu une lettre des membres d'une commission extra-parlementaire qui avait étudié la réfection de la salle communale incendiée; ils s'étonnaient que l'on n'eût pas tenu compte de leur préavis. Des tractations sont en cours entre cette commission et celle du Conseil communal qui, à son tour, avait étudié l'affaire. On espère qu'un

solution sera trouvée pour satisfaire tout le monde, à commencer par les principaux usagers de la salle, mais la première conséquence de tout cela est un retard sensible dans le début des travaux.

MILLE ÉCOLIERS A NYON

Le millièmé écolier vient d'être immatriculé dans les écoles de Nyon. Ce nombre n'avait jamais été atteint jusqu'ici; l'augmentation, depuis 1947, est de 250 et les statistiques établies par le directeur des Ecoles permettent de prévoir que, d'ici quelques années, il y aura environ 1200 élèves à loger et à instruire.

Une importante séance a été consacrée à cet objet de lourdes préoccupations; convoquée par la Municipalité, elle réunissait la commission scolaire, le bureau du Conseil communal, les commissions de gestion et des finances. Introduit par le vice-président de la municipalité et le président de la commission scolaire, le problème a été exposé par le directeur des Ecoles, M. Jean Mottaz, et diverses solutions possibles évoquées par M. Alfred Michaud, municipal, chargé des écoles, et d'autres membres de l'assemblée. Un problème important, à la solution duquel les autorités de Nyon sont attelées, et qu'il faudra avoir résolu avant deux ans.

ROMAINMOTIER EN FÊTE

Sur la demande du comité d'organisation des fêtes du 1500^e anniversaire de Romainmôtier, le Conseil d'Etat a décidé que l'église romane de Romainmôtier sera ouverte tous les jours, de 8 à 19 heures.

Rappelons à ce propos les fêtes qui marqueront, samedi et dimanche, le 1500^e anniversaire du bourg: l'ouverture de l'exposition François Bocon, au musée, samedi à 15 heures, et le dimanche, l'Office solennel avec Sainte-Cène célébrés à 10 heures, dans l'antique église, avec le concours du Chœur des jeunes, du Chœur et de la maîtrise de la paroisse, le cortège et la célébration à 15 heures du bel anniversaire avec le concours de M. J. Stoos, organiste, d'un quatuor de trompettes, du Chœur des jeunes et du Chœur paroissial, suivis de chants populaires et de jeux scéniques par le Théâtre des jeunes, devant l'église.

IVRESSE AU VOLANT

Le Tribunal de simple police de Vevey, présidé par M. A. Loude, a condamné, mercredi, à 15 jours d'arrêts sans sursis, à vingt francs d'amende et aux frais, un Fribourgeois âgé de 38 ans, représentant en vins au Boulevard, qui, le 4 avril dernier, à 20 h. 50, rentrait en automobile, après avoir consommé pendant la journée trois à quatre litres de vin, et a renversé la borne lumineuse du carrefour de Berrière et continué sans autre sa route; à Montreux, il perdit la maîtrise de sa machine, érafla le mur de soutènement de la voie C.F.F. sur une vingtaine de mètres. Ce singulier chauffeur ne peut admettre le danger qu'il constitue à rouler en état d'ivresse, et proteste parce que son permis de conduire lui a été retiré pour huit mois.

Le même tribunal a infligé vingt jours d'arrêts avec sursis et les frais à un motocycliste de Lausanne, âgé de 39 ans, qui roulant en état d'ivresse, le 15 mars dernier, à la rue du Lac, à Clarens, a accroché une voiture roulant en sens inverse. Le coupable a été mis au bénéfice du sursis pendant une année, car il a signé un engagement d'abstinence et n'a plus consommé d'alcool depuis l'accident.

UN PREMIER DEMI-MILLION DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

La Municipalité demande une première série de crédits supplémentaires au budget de 1952, pour un total de fr. 408.900.—, que diverses recettes diminuent de fr. 13.336.—. Il lui faut fr. 10.600.— pour loger la commission d'impôt du district de Lausanne, fr. 11.500.— pour augmenter de 20% les rentes versées aux conseillers municipaux retraités, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1952.

La direction de police demande un supplément de fr. 19.000.— pour supprimer le rond-point de l'Avenue du Mont-d'Or, qui entrave la circulation devenue intense depuis la percée qui prouvoe cette artère jusqu'à l'École hôtelière.

Il faut à la direction des Finances fr. 41.000.— pour les travaux de remise en état des jardins du château de Beaulieu (fr. 6000.—) et pour la reconstruction de la curtille de Sauvabelin (fr. 35.000.—), dont le toit s'est effondré sous le poids de la neige, l'hiver dernier.

Plus de fr. 20.000.— sont nécessaires à la direction des Travaux pour deux employés temporaires occupés à la construction de maquettes et de travaux de statistique en vue du plan directeur d'extension demandé par l'Etat de Vaud.

Les abondantes chutes de neige de janvier et de février ont épuisé les crédits prévus au budget. La dépense totale a été de fr. 238.705.80; il faut un supplément de fr. 150.000.—.

Pour augmenter le nombre des bourses d'études et d'apprentissage, la direction des Ecoles demande un supplément de fr. 40.000.—, un crédit supplémentaire de fr. 50.000.— pour l'extension des colonies de vacances, puis fr. 25.000.— pour la remise en état du plancher de la salle de gymnastique de Belleveaux, puis fr. 10.000.— pour la location de salles servant de classes, l'installation de douches pour sociétés dans la propriété de l'Eglantine, au chemin du Trabandon, où la ville installe pour deux ans des écoliers.

Quant à la Bourse des pauvres, qui bénéficie d'une recette vicinale supérieure en qualité et en quantité aux prévisions, il lui faut fr. 12.000.— pour des étiquettes et des bouchons, que rembourseront les acheteurs de vin. Pour réparer les toitures du Dzaley de la ville, il faut encore fr. 14.000.—, à ajouter aux fr. 100.000.— prévus par le budget.

LAUSANNE SE TRANSFORME

Cette semaine ont commencé les démolitions qui feront disparaître toutes les vieilles maisons qui constituent le côté ouest du Grand-Saint-Jean, de l'immeuble de la Baloise à la rue de la Louve, et avec elles un premier plan fort pittoresque à la colline de la Cité depuis le Grand-Pont. De même, on démolit rue Centrale tout un pâté d'immeubles, dont la reconstruction modifiera le tracé du Petit-Saint-Jean, et permettra un élargissement bienvenu de la rue Centrale dans sa partie inférieure.

UN AMATEUR DE THERMOMÈTRES

A Lausanne, un individu bien mal intentionné a volé, dans la nuit de mercredi à jeudi, dans les cabines de l'Institut météorologique du Champ-de-l'Air, les cinq thermomètres servant aux observations de la température maximum et minimum.

LE TERRITOIRE COMMUNAL LAUSANNOIS

La Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation de ratifier des promesses d'échange, de vente, de cession de parcelles passées avec deux propriétaires. Il s'agit de quatre parcelles représentant 545 mètres carrés, cédées gratuitement par la Société anonyme de l'Hôtel Terminus, au bas de l'avenue de la Gare, ce qui permet de terminer le rélargissement de l'avenue de la Gare jusqu'à l'Hôtel Continental; de 300 mètres carrés à 180 fr. le mètre carré, propriété de l'hoirie Félix Imenez (Hôtel Victoria); de deux petites parcelles de onze et de cinq mètres carrés, l'une cédée par M^{me} Leimgruber (Hôtel Continental), l'autre vendue 100 francs le mètre carré par les Galeries Ste-Luce; ce sera pour le nouvel escalier du passage Ste-Luce.

La cinquième parcelle est cédée par l'hoirie Chavanel, au chemin des Croix-Rouges, pour corriger le profil de cette artère; pour la future artère Saint-Roch-Beaulieu-Ecole de commerce, M. Th. Rentsch donne une surface de 200 mètres carrés. La S.A. la Prairie-La Sallaz-Ouest, qui construit un grand immeuble, cède une surface de 385 mètres carrés, qui faciliteront le stationnement et les dégagements devant cette maison où sera transféré le bureau de poste. La S.I. Miribel cède 85 mètres carrés devant son immeuble au chemin de Montelly. Trois autres parcelles sont en bordure de la rue du Pont et de la rue du Petit-Saint-Jean; une douzième au carrefour de l'avenue de Bèthusy et de Beaumont, où l'on construit un immeuble locatif. Sept autres parcelles se trouvent au carrefour de l'avenue de Cour et de Primrose et du chemin des Bains et sont cédées par l'Assurance mutuelle vaudoise. La vingtième et dernière se trouve en bordure de la rue Fabre, où la société qui a reconstruit un immeuble cède 26 mètres carrés.

Pour les travaux de voirie, d'achat de terrains, les frais d'actes et de plans, la Municipalité demande un crédit de 641.000 fr., dont 340.000 fr. pour les travaux au bas de l'avenue de la Gare.

A LA POUFONNIÈRE

Au sujet de l'assemblée annuelle des Anciennes élèves de la Poufonière, dont nous avons parlé dans notre numéro de mercredi, voici la liste des élèves qui ont reçu leur diplôme d'infirmière:

Diplôme de 2 ans Infirmière d'hygiène maternelle et infantile

Louise Rossier, Rougemont; Josette Bogno, Villars-s-Champvent; Anne-Lise Siegfried, Landiswil (Berne); Odette Neyroud, Chardonne; Isabelle Loriot, Gimel; Françoise Chambaz, Denzey; Odette Cherpillod, Vuclerens; Lisa Merminod, Esertines s.Rolle; Monique Eiston, Champmartin; Denise Martin, Montmolin (Neuchâtel); Suzanne Buhler, Aesch (Berne); André Matthey, Le Locle et Bellrive (Vd).

Diplôme de Ire année: Pauciculture Simone Jagüery, Démoret, Prahins, Moudon et Brenles; Rose Alder, Küssnacht (Zurich); Madeleine Spahr, Herzogenbuchsee; Cherubin Emma, Corcelles s.Payerne; Lucie Dubois, Travers (Neuchâtel); Denise Chablot, Vaugondry; Arlette Pellet, Bas-Vully (Fribourg); Denise Gimdraux, Les Petits-Bayards (Neuchâtel); Hermine Meuret, Bischofzell (Thurgovie); Jacqueline Morand, Günsbert (Soleure); Hélène Nicolet, Ligerolle; Marie-José Rochat, L'Abbaye; Elisabeth Cruchon, Bercher; Marianne Peter, Aubonne; Georgette Favre, Villars s.Yens; Lucienne Finet, Belgique; Jeannette Pête, Lonay; Claire Hermann, Berne.